



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 3 décembre 2025 débutant immédiatement après la fin de la séance de l'Agglomération débutant à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants : P-Martin Duval, Fanny Frenette, Emrick Vienneau, Cyntia Gagné et Sébastien Bazinet.

Le conseiller Alain Otto est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gilbert Therrien.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Me Catherine Denis Sarrazin, sont aussi présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gilbert Therrien, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 10.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fanny Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De reporter les points suivants à une séance ultérieure du conseil :

- 2.1 Convention d'accommodement – Lot 5 995 442 du cadastre du Québec – Aménagement d'une terrasse
- 4.1 Appel d'offres 2025-01 – Réfection de l'infrastructure de chaussée du chemin Laliberté et du chemin de la Rivière Nord – Approbation des directives de changement DC-01, DC-02, DC-03 et DC-04
- 4.2 Appel d'offres 2025-01 – Réfection de l'infrastructure de chaussée du chemin Laliberté et du chemin de la Rivière Nord – Autorisation de paiement du décompte numéro 2
- 9.2 Immeuble excédentaire du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) – 220, rue Labelle Sud à Rivière-Rouge – Position de la Ville

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025
- 1.5 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

350/03-12-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

- 2.1 Convention d'accommodement – Lot 5 995 442 du cadastre du Québec – Aménagement d'une terrasse – **REPORTÉ**
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
- 3.1 Aucun sujet n'est présenté
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
- 4.1 Appel d'offres 2025-01 – Réfection de l'infrastructure de chaussée du chemin Laliberté et du chemin de la Rivière Nord – Approbation des directives de changement DC-01, DC-02, DC-03 et DC-04 – **REPORTÉ**
- 4.2 Appel d'offres 2025-01 – Réfection de l'infrastructure de chaussée du chemin Laliberté et du chemin de la Rivière Nord – Autorisation de paiement du décompte numéro 2 – **REPORTÉ**
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
- 5.1 Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2025
- 5.2 Embauche de personnel – Dépôt de la liste
- 5.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.4 Dépôt d'un extrait du registre des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge
- 5.5 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement numéro 2021-411 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge
- 5.6 Autorisation au procureur de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et à autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge
- 5.7 Mariages et unions civiles – Nomination d'un élu célébrant
- 5.8 Renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2026 avec la Ville de Mont-Laurier
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.1 Aucun sujet n'est présenté
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier LVP93896 – 79037 (15) – 20250417 – 008
- 7.2 Nettoyage sous pression des conduites d'égout – Stations de pompage *Entrée 2 Amont PP Principale et numéro 1 de l'école* – Modification de la résolution numéro 321/01-10-2025
- 7.3 Demande d'octroi de droits d'occupation du domaine hydrique – Quai de la plage Sainte-Véronique
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
- 8.1 Aucun sujet n'est présenté
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
- 9.1 Octroi d'une aide financière à la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) – Achat et mise en service de vélos électriques – Affectation du surplus non affecté
- 9.2 Immeuble excédentaire du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) – 220, rue Labelle Sud à Rivière-Rouge – Position de la Ville – **REPORTÉ**
- 10. DIVERS**
- 10.1 Appui à la campagne des journées de la persévérance scolaire 2026 et adhésion 2025-2026 à l'organisme « Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides » (PREL)
- 10.2 Proclamation de la journée internationale des personnes handicapés (JIPH) 2025
- 10.3 Appui à l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité – Travailleur de milieu/proximité jeunesse



No de résolution
ou annotation

351/03-12-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025 soit adopté tel que préparé par Me Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire, M. Gilbert Therrien, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 CONVENTION D'ACCOMMODEMENT – LOT 5 995 442 DU CADASTRE DU QUÉBEC – AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 APPEL D'OFFRES 2025-01 – RÉFECTION DE L'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE DU CHEMIN LALIBERTÉ ET DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT DC-01, DC-02, DC-03 ET DC-04

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

4.2 APPEL D'OFFRES 2025-01 – RÉFECTION DE L'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE DU CHEMIN LALIBERTÉ ET DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.



No de résolution
ou annotation

352/03-12-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2025, se détaillant comme suit :

Salaires :	194 258,93 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	93 329,45 \$
Comptes courants :	<u>1 036 885,81 \$</u>
Total :	1 324 474,19 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro 2020-372* font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.2 EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de novembre 2025 est déposée conformément à l'article 7.1 du Règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Statut	Fonction accordée	Date
Jessy-Joël Chénier	Temporaire	Chauffeur-opérateur-journalier	9 novembre 2025
Sébastien Larouche	Temps complet	Chauffeur-opérateur-journalier	9 novembre 2025
Paolo Paiement	Temporaire	Chauffeur-opérateur-journalier	9 novembre 2025

5.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires mise à jour des membres du conseil listés ci-dessous sont déposés :

- M. Gilbert Therrien, maire
- M. P-Martin Duval, conseiller – district 1;
- Mme Fanny Frenette, conseillère – district 2;
- M. Emrick Vienneau, conseiller – district 3;
- M. Alain Otto, conseiller – district 4;
- Mme Cyntia Gagné, conseillère – district 5;
- M. Sébastien Bazinet, conseiller – district 6;

5.4 DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'entrée en vigueur, le 7 février 2022, du *Règlement numéro 2022-427 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge*, la greffière et directrice générale adjointe dépose un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi, et ce, pour la période du 5 décembre 2024 au 3 décembre 2025 inclusivement.

5.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 2021-411 DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 10 du *Règlement numéro 2021-411 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge*, le rapport annuel sur l'application dudit règlement est déposé.

353/03-12-2025

5.6 AUTORISATION AU PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET À AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'*Entente relative à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle*, la MRC doit mandater un procureur pour représenter les municipalités participantes, devant la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC CC-16121-09-25, a mandaté Me Dany Chamard, avocat, pour agir à titre de procureur de la MRC devant la Cour municipale pour une période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Me Dany Chamard, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge en vertu de sa réglementation sur les systèmes d'alarme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par P-Martin Duval

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'autoriser Me Dany Chamard à signer et à autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

354/03-12-2025

5.7 MARIAGES ET UNIONS CIVILES – NOMINATION D'UN ÉLU CÉLÉBRANT

CONSIDÉRANT l'article 366 du *Code civil du Québec* permettant aux maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'État civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT les élections municipales tenues le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du maire, M. Gilbert Therrien, d'agir comme célébrant compétent sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par Cyntia Gagné



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De demander au Directeur de l'État civil de reconnaître le maire, M. Gilbert Therrien, comme célébrant compétent sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et de lui émettre un numéro de célébrant.

De demander au Directeur de l'État civil de radier tout autre célébrant ayant été désigné antérieurement par la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

355/03-12-2025

5.8 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2026 AVEC LA VILLE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 405/06-12-2023, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2023, concernant le renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 096/26-03-2025, adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 26 mars 2025 concernant le renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont à la recherche de solutions pour conclure une entente pérenne pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 314/01-10-2025, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, concernant un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton pour un mandat de révision des clés de partage utilisées pour les équipements à caractère supralocal de la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'entente signée entre les parties en suivant les mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la population de chacune des municipalités de la MRC a bénéficié desdits équipements et activités à caractère supralocal pendant toute l'année 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées conviennent que pour la durée de ce renouvellement le kiosque d'information touristique de Mont-Laurier, le Centre d'exposition et l'aéroport de Mont-Laurier ne soient pas des équipements à caractère supralocal et qu'ils sont à la charge de la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées reconnaissent pour la durée de ce renouvellement le caractère supralocal des activités de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier, des équipements du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De reconduire l'entente expirant le 31 décembre 2025, pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026, afin de défrayer les coûts relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2025.

Que, nonobstant le paragraphe précédent et la résolution numéro 096/26-03-2025, dans l'éventualité où les municipalités concernées signaient une nouvelle entente,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

les termes de cette-dernière prévaudront et seront appliqués rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tous documents visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER LVP93896 – 79037 (15) – 20250417 – 008

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du 17 juillet 2025, signée par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, accordant à la Ville de Rivière-Rouge une aide financière maximale de 38 000 \$ pour les travaux d'amélioration sur des routes de notre Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Fanny Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'approuver les dépenses d'un montant de 46 937 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier numéro LVP93896 – 79037 (15) – 20250417 – 008 conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

ADOPTÉE

7.2 NETTOYAGE SOUS PRESSION DES CONDUITES D'ÉGOUT – STATIONS DE POMPAGE ENTRÉE 2 AMONT PP PRINCIPALE ET NUMÉRO 1 DE L'ÉCOLE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 321/01-10-2025

CONSIDÉRANT la résolution 321/01-10-2025 adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2025 concernant l'octroi d'un contrat à Sanivac au montant de 20 183,84 \$, plus les taxes applicables, pour le nettoyage des conduites d'égout de la station Entrée 2 Amont PP Principal et un montant de

356/03-12-2025

357/03-12-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

10 610,36 \$ plus les taxes applicables pour le nettoyage des conduites d'égout de la station No 01 de l'école, soit pour un montant total de 30 794,20 \$.

CONSIDÉRANT que le coût total du nettoyage de conduites s'élève à 44 326,75 \$, plus les taxes applicables, principalement en raison d'une quantité de boues et d'un temps de nettoyage plus élevés que ceux estimés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Cyntia Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 321/01-10-2025.

Que le premier paragraphe du dispositif de ladite résolution soit remplacé par le suivant :

« D'entériner l'octroi du contrat à « Sanivac » pour le nettoyage des conduites d'égout de la station Entrée 2 Amont PP Principal et des conduites d'égout de la station No 01 de l'école, pour un montant de 44 326,75 \$, plus les taxes applicables. »

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

ADOPTÉE

358/03-12-2025

7.3 DEMANDE D'OCTROI DE DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE HYDRIQUE – QUAÏ DE LA PLAGE SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT le bail numéro 9899-67, intervenu entre le Gouvernement du Québec et la Municipalité de Sainte-Véronique, autorisant l'occupation du domaine hydrique pour le quai situé à la plage Sainte-Véronique, en vigueur depuis le 1^{er} mars 1999 conformément à la clause 3 dudit bail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est l'ayant-droit de l'ancienne Municipalité de Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que l'article 21 du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État* prévoit que les baux ont une durée maximale de 25 ans;

CONSIDÉRANT l'avis de non-renouvellement du 13 mars 2025 indiquant que ledit bail ne sera pas reconduit après le 28 février 2026;

CONSIDÉRANT que pour converser des droits d'occupation du domaine hydrique pour le quai de la plage Sainte-Véronique, la Ville doit demander l'octroi d'un nouveau bail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par P-Martin Duval

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'octroyer des droits d'occupation du domaine hydrique à la Ville de Rivière-Rouge pour l'emplacement occupé par le quai de la plage Sainte-Véronique, situé sur le lac Tibériade en face d'une partie du lot 6 537 938 du cadastre officiel du Québec, circonscription de Labelle, tel qu'illustré sur le croquis joint à la présente résolution (« Annexe E »).

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme au MELCCFP que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin, notamment ladite demande d'octroi de droits d'occupation.

ADOPTÉE

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE RIVIÈRE-ROUGE (SDC) – ACHAT ET MISE EN SERVICE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES – AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) concernant un projet de mise en location de vélos électrique au Parc de la Gare sous le vocable « Roulez à la découverte de l'Autre Laurentides »;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a accordé une aide financière pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge croit opportun de soutenir financièrement ce projet en ce que des retombées touristiques et économiques sont susceptibles d'en découler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Cyntia Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

D'octroyer une aide financière de 2 921,74 \$ à la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) dans le cadre de leur projet « Roulez à la découverte de l'Autre Laurentides ».

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE

9.2 IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (CISSSL) – 220, RUE LABELLE SUD À RIVIÈRE-ROUGE – POSITION DE LA VILLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

10. DIVERS

10.1 APPUI À LA CAMPAGNE DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026 ET ADHÉSION 2025-2026 À L'ORGANISME « PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES » (PREL)

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élus des Laurentides ont placé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, reconnaissant son impact sur l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

359/03-12-2025

360/03-12-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des répercussions économiques significatives, évaluées à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement dans les Laurentides et à plus de 14 milliards de dollars à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les progrès, selon les dernières données du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), 12,7 % des jeunes des Laurentides quittent le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme ni de qualification;

CONSIDÉRANT l'efficacité prouvée des initiatives de prévention du décrochage scolaire, économiquement plus avantageuses que les interventions tardives;

CONSIDÉRANT l'organisation par les Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, sous le thème « *La persévérance, ça mène loin* », visant à valoriser et soutenir la persévérance des jeunes;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville au PREL à titre de membre lors des années 2024-2025 et qu'il y a lieu de la reconduire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Fanny Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

De déclarer les 9, 10, 11, 12 et 13 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire.

D'appuyer le PREL ainsi que tous les partenaires mobilisés dans la lutte contre le décrochage scolaire, incluant les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires.

De renouveler l'adhésion de la Ville de Rivière-Rouge à titre de membre auprès des Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) pour 2025-2026 pour une cotisation annuelle de 25 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le budget de la Ville.

ADOPTÉE

361/03-12-2025

10.2 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉS (JIPH) 2025

CONSIDÉRANT les résultats provenant de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022 qui démontre que 27 % des Canadiennes et des Canadiens de 15 ans et plus, soit 8,0 millions de personnes, avaient au moins une forme d'incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes;

CONSIDÉRANT que chaque personne au Canada a droit à une participation pleine et entière à la société.

CONSIDÉRANT qu'en travaillant à éliminer les barrières et les obstacles (visibles ou invisibles) qui peuvent nuire à l'accessibilité, à l'inclusion et au progrès, nous nous ouvrons à un environnement plus créatif, plus diversifié et plus accueillant

CONSIDÉRANT que la Journée internationale des personnes handicapés (JIPH) est célébrée le 3 décembre et rappelle l'importance d'agir pour bâtir un avenir plus inclusif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Cyntia Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:



No de résolution
ou annotation

362/03-12-2025

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

De proclamer la Journée internationale des personnes handicapés (JIPH) le 3 décembre 2025.

ADOPTÉE

10.3 APPUI À L'ORGANISME CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ – TRAVAILLEUR DE MILIEU/PROXIMITÉ JEUNESSE

La conseillère Cyntia Gagné déclare qu'il existe un conflit d'intérêts sur la présente résolution puisqu'elle occupe le poste de directrice au sein de l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins. Par conséquent, elle s'abstient de participer aux délibérations et ne vote pas sur la présente résolution.

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins afin que la Ville l'appui dans le cadre de la demande d'aide financière que l'organisme a présenté au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité;

CONSIDÉRANT qu'il existe des problématiques de vandalisme, d'errance et d'itinérance sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, dont certaines impliquent des adolescents;

CONSIDÉRANT que l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins administre les deux maisons des jeunes situées sur le territoire de la Ville, détenant ainsi une connaissance du milieu et une capacité à intervenir auprès des jeunes et des adolescents;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est d'avis que le plan d'action mis de l'avant par l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins, consistant notamment en la présence d'un travailleur de proximité intervenant sur le terrain auprès des jeunes, peut aider pour la prévention de la délinquance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire et la conseillère Cyntia Gagné s'abstenant de voter:

D'appuyer la demande d'aide financière présentée par l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité, visant la création d'un poste de travailleur de milieu/proximité jeunesse.

Que la Ville de Rivière-Rouge transmette à l'organisme Carrefour Jeunesse Desjardins une lettre d'appui signée par le maire, ou en son absence le maire suppléant.

Que la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire, M. Gilbert Therrien, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Sébastien Bazinet, M. Gilbert Therrien, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 54.

Gilbert Therrien
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Gilbert Therrien, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Gilbert Therrien, maire